

**Monsieur Marc Le Fur
Vice-Président**

Président de la délégation chargée des
groupes d'intérêts et des groupes d'études
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 7 SP

Paris, le 27 septembre 2010

Objet : Evaluation du dispositif d'encadrement de l'activité des représentants d'intérêts

Monsieur le Président,

Suite à l'adoption, en juillet 2009, par le Bureau de l'Assemblée nationale de « *règles de transparence et d'éthique applicables à l'activité des représentants d'intérêts à l'Assemblée nationale* », nous avons salué cette initiative tout en souhaitant une évaluation publique du dispositif au bout d'un an. Notre association, qui poursuit ses travaux sur ce dossier, a donc établi un premier bilan dont vous trouverez ci-joint une copie.

S'il constitue un progrès, le dispositif actuel ne nous semble pas encore à même de donner aux électeurs une information précise sur les groupes d'intérêts agissant au Parlement et sur les moyens financiers et humains mis en œuvre pour leurs activités de lobbying. Par ailleurs, il ne permet pas d'atteindre le principal objectif : éclairer les citoyens sur les acteurs auditionnés, les différentes positions défendues par les groupes d'intérêts auprès des parlementaires et les éléments pris en compte par ceux-ci pour étayer leurs délibérations et leurs votes.

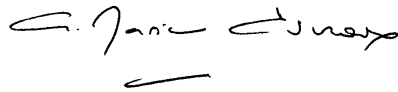
Des aménagements nous semblent devoir être apportés au registre et, plus généralement, des règles de transparence et de redevabilité, applicables autant aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux personnels de l'Assemblée nationale et du Sénat plutôt qu'aux seuls représentants des groupes d'intérêts, devraient être mises en place. Il nous semble par ailleurs important d'initier une réforme globale, coordonnée entre l'Assemblée

nationale et le Sénat, précédée d'une discussion publique associant des acteurs du monde politique, de la vie économique et sociale, des experts et des acteurs de la société civile intéressés à la question et conduisant à une modification du règlement de chaque assemblée.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout éclairage ou soutien utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre vive considération.



Daniel Lebègue
Président



Anne-Marie Ducroux
Administratrice, rapporteur du dossier lobby

P.J. : Bilan de Transparence International France et communiqué de presse publié le 27 septembre

Transparence International France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

A travers l'action de plus d'une centaine de sections affiliées réparties dans le monde entier, ainsi que de son secrétariat international basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion aux ravages de la corruption et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile dans le but de la combattre.

www.transparence-france.org / www.transparency.org